

CAHIER DES CHARGES

Création de modules de formations sur le réemploi et la réutilisation de matériaux et matériels de construction et aménagement et interventions pour le compte d'Envirobot Occitanie

PREAMBULE

Nous informons les candidats que cette offre de formation fera partie du programme européen Life "WASTE2BUILD".

Le programme LIFE vise à soutenir la mise en œuvre de la politique climatique de l'Union Européenne en préparant cette dernière aux enjeux en matière d'action climatique et environnementale.



Nous informons les candidats que cette offre de formation fera partie aussi du projet « R-OCCL : Impulser et accompagner la structuration de filières professionnelles de réemploi de matériaux et matériels de construction et d'aménagement en Occitanie », programme « Economie Circulaire dans le bâtiment et les travaux publics en Occitanie » financé par l'Ademe et la Région Occitanie.



Envirobot Occitanie
contact@envirobat-oc.fr
Association loi 1901
SIRET 832 321 756 00013
Code APE 9499Z

Site de Montpellier
Siège social
119 av Jacques Cartier
34000 Montpellier
04 67 68 32 01

Site de Toulouse
Centre de gestion
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse
09 52 39 81 95

PARTIE 1 : LE COMMANDITAIRE

I- Présentation d'Envirobot Occitanie :

Envirobot Occitanie, association loi 1901, est un réseau d'acteurs et centre de ressources de l'aménagement et de la construction durables qui a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et des quartiers en Occitanie.

Envirobot Occitanie accompagne l'évolution des pratiques des professionnels du secteur de l'aménagement, de la construction, de la rénovation et de l'exploitation durables au regard des enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique et sociétale. Envirobot Occitanie contribue ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par le scénario REPOS (Région à Energie POSitive) de la Région Occitanie.

Missions

- Observer, capitaliser et diffuser pour encourager les bonnes pratiques
- Sensibiliser et (in)former pour faire évoluer les pratiques
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les professionnels
- Accompagner les acteurs et leurs projets de construction, rénovation et aménagement
- Valoriser l'exemplarité

II- Présentation du projet de développement de modules de formation

Envirobot Occitanie est lauréat de l'appel à projet R-Occi, soutenu par la Région Occitanie et l'Ademe, et lauréat partenaire de l'appel à projet Life Waste2Build, soutenu par l'Europe. Ces projets ont pour objectif de déployer la pratique du réemploi des matériaux de construction et d'aménagement respectivement sur le territoire occitan et Toulouse métropole.

Un des objectifs est de rendre désirable le réemploi auprès des maitres d'ouvrage publics et privés en déployant une offre de formation complète sur le sujet. Envirobot a proposé 4 formations comme suit :

- Une formation générale sur le réemploi des matériaux
- Un module spécifique « diagnostic ressource »
- Un module spécifique « rénovation et constructions neuves à base de matériaux de réemploi »
- Un module spécifique « déconstruction sélective »



PARTIE 2 : REALISATION DE PRESTATIONS DE FORMATION

I- Prestation demandée :

Il est attendu la création de **4 modules de formation sur le réemploi des matériaux et matériels de construction et aménagement** afin d'accompagner la montée en compétences sur le sujet des acteurs de la construction. Il est possible pour le formateur de se positionner sur un ou plusieurs modules en fonction de ses compétences.

- Une formation générale sur le réemploi des matériaux
 - o Connaître la réglementation sur le réemploi
 - o Comprendre les bénéfices du réemploi
 - o Connaître les freins et leviers pour mettre en place le réemploi
 - o Apprendre à prescrire le réemploi dans les marchés

- Un module spécifique « diagnostic ressource »
 - o Comprendre le contexte et l'obligation PEMD
 - o Connaître les étapes d'un diagnostic (analyse documentaire, visite in situ, matériel d'audit nécessaire, définition des performances à caractériser, compte rendu attendu)
 - o Connaître les filières locales de réemploi

- Un module spécifique « rénovation et constructions neuves à base de matériaux de réemploi »
 - o Connaître les concepts et méthodes de base de l'économie circulaire
 - o Connaître et pouvoir mettre en œuvre les techniques de base du réemploi des matériaux et éléments constructifs dans les projets (diagnostic PEMD, sourcing, logistique, dimensionnement de la mission...)
 - o Pouvoir intégrer une démarche de réemploi, et plus largement d'économie circulaire, dans le projet de bâtiment, en construction neuve ou rénovation, à partir d'une plate-forme de réemploi

- Un module spécifique « déconstruction sélective »
 - o Apprendre à coordonner un chantier de déconstruction sélective
 - o Savoir accompagner le diagnostic déchets d'un diagnostic approfondi et d'un contrat de couverture des risques
 - o Connaître les outils de mise en place de la déconstruction sélective (SOGED - Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets, fiches de suivi des matériaux et ressources secondaires, ...)
 - o Savoir identifier le(s) référent(s) pour coordonner la gestion des gisements et des déchets au niveau global
 - o Apprendre à établir un plan de recollement

Chaque formation devra contenir une partie théorique avec des retours d'expériences et une partie pratique comportant des études de cas.



Public visé

Les cibles sont les acteurs de la construction. Chaque formation peut cibler un ou plusieurs acteurs de la construction. Une proposition est attendue en fonction des modules de formation.

Modalités d'organisation

DUREE :

- La durée de la formation générale est de 14 heures (2 jours de 7 heures). Elle se déroule de 9h à 17h
- La durée des modules spécifiques est de 10,5 heures (1,5 journées de 7 heures). Elle se déroule de 9h à 17h et 9h à 12h30.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Minimum 8 - maximum 15 par session.

PERIODE DE REALISATION ET LIEUX DE FORMATION

Ces sessions de formations se dérouleront en présentiel à partir de mars 2022 et seront réparties sur Toulouse et Montpellier avec le calendrier prévisionnel suivant :

	2022 (1 ^{er} semestre)	2022 (2 nd semestre)	2023 (1 ^{er} semestre)	2023 (2 nd semestre)
1 formation générale sur le réemploi	1 session sur Toulouse (Mars 2022)		1 session sur Montpellier (Février 2023)	1 session sur Toulouse (Octobre 2023)
1 module spécifique « Diagnostic ressource »		1 session sur Montpellier (Septembre 2022)		1 session sur Toulouse (Septembre 2023)
1 module spécifique « Rénovation et constructions neuves à base de matériaux de réemploi »		1 session sur Toulouse (Juillet 2022)		1 session sur Montpellier (Juillet 2023)
1 module spécifique « Déconstruction sélective »	1 session sur Toulouse 1 session sur Montpellier (Avril et juin 2022)	1 session sur Toulouse (Octobre 2022)	1 session sur Montpellier 1 session sur Toulouse (Avril et juin 2023)	1 session sur Montpellier (Novembre 2023)

Livrables pour chaque formation

- Un programme de formation détaillé :
 - o Prérequis
 - o Objectif(s) Pédagogique(s)
 - o Public concerné
 - o Contenu
 - o Méthodes pédagogiques
 - o Suivi et évaluation
- Les supports pédagogiques
- Un QCM d'évaluation des acquis pour distribution en fin de formation
- Un tableau de corrélation entre les objectifs pédagogiques et le contenu de la formation
- Un questionnaire d'évaluation à chaud/froid



II- Méthodologie attendue

Pour la candidature du projet, il sera demandé au prestataire de proposer une première ébauche de rétroplanning, et une description de la méthodologie proposée pour le suivi du développement des modules de formation.

La prestation de formation devra s'accompagner d'un suivi :

- Une veille technique, réglementaire et sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois
- L'actualisation des ressources pédagogiques le cas échéant
- L'évaluation / satisfaction (analyse et adaptation de la formation, processus d'amélioration)
- Les réunions préparatoires
- Les réunions de bilan
- Une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de la prestation le cas échéant



PARTIE 3 : LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

III- Contenu de la réponse

Le prestataire donnera une proposition chiffrée correspondant à la demande établie dans le présent cahier des charges.

Le prestataire devra :

- Compléter le dossier de candidature joint au présent cahier des charges
- Préciser la méthodologie de mise en œuvre
- Préciser le planning de mise en œuvre envisageable pour tenir les délais énoncés
- Fournir un devis en détaillant le coût des points demandés :
 - o Création d'une formation générale sur le réemploi
 - o Création d'un module spécifique « rénovation et constructions neuves à base de matériaux de réemploi »
 - o Création d'un module spécifique « déconstruction sélective »
 - o Création d'un module spécifique « diagnostic ressource »
 - o Indiquer les coûts des modalités d'intervention, le nombre d'heures ou de jours facturés et le détail de la prestation à Toulouse et Montpellier
 - o Inclure les frais de déplacement et éventuellement les frais annexes dans le tarif proposé dans le cas où il estime qu'un (ou plusieurs) déplacement est nécessaire.
- Remplir l'annexe administrative jointe au présent cahier des charges
- Une approche éthique serait fortement appréciée

IV- Sélection

La sélection s'effectuera selon une grille avec les critères ci-dessous en comité.

Pré-requis : au moins une expérience en tant que formateur auprès d'un organisme de formation

Critères de sélection :

- 50% prix
- 35% technique
- 10% respect des délais
- 5% éthique

Envirobat Occitanie souhaite la construction d'un partenariat solide et opérationnel avec le formateur retenu.

Planning :

- Ouverture de la consultation d'offres : 15 novembre 2021
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : Mercredi 22 décembre 2021 à 18H00



- Du 15 novembre au 3 décembre 2021, les candidats pourront poser leurs questions uniquement par mail, à jverrecchia@envirobat-oc.fr et les réponses seront communes à tous les candidats pour plus d'équité le 3 décembre 2021.
- **Envirobat Occitanie, sélectionnera sur dossier avec grille de sélection à l'appui.**
- La réponse du choix du prestataire sera donnée le **mercredi 12 janvier 2022**
- **Dates prévues de début et fin du projet** : le projet débutera le **12 janvier 2022**. Le projet durera a minima 2 ans puis pourra être étendu selon les projets de subvention et les besoins recensés.

Contacts :

Les dossiers devront être envoyés à :

Envirobat Occitanie - Site de Toulouse
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse

Ou **par mail** à : jverrecchia@envirobat-oc.fr

Responsables du projet :

- Julie VERRECCHIA : Cheffe de projet économie circulaire et réemploi des matériaux



BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

ENVIROBAT OCCITANIE considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :**
L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'ENVIROBAT OCCITANIE.
La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.
- **Corruption active : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'ENVIROBAT OCCITANIE.**
- **Corruption directe : offrir aux employés d'ENVIROBAT OCCITANIE de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.**
- **Collusion : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.**
- **Pratiques coercitives : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.**
- **Implication dans une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale établie par jugement**
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.**



ENVIROBAT OCCITANIE exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- **Etre en situation de faillite ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.**
- **Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou des impôts conformément aux dispositions légales en vigueur.**

Envirobat Occitanie n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- Feront l'objet d'un conflit d'intérêts
- **Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par ENVIROBAT OCCITANIE pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.**

Documents administratifs que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirent travailler avec Envirobat Occitanie :

- **KBis de la société**
- **Attestation d'assurance professionnelle 2021**
- **Attestation portant sur le montant du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices**

Le soumissionnaire confirme par la signature de ce document qu'il a pris connaissance de ce document, qu'il **accepte les conditions** et s'engage à les respecter dans l'ensemble de ces termes.

Chaque page sera paraphée et la dernière feuille signée, datée, et un cachet apposé précédé de la mention « lu et approuvée » écrit à la main.

Nom & Prénom :

Fonction :

Date et Lieu

Fait à _____ , le _____

Signature

Cachet de la société

